



harcelement moral de la part du syndic de copropriété

Par **ilinca**, le **19/02/2013** à **09:21**

Le syndic de ma copropriété "m'interdit" de vivre normalement dans ma propriété privé.
Il me surveille de manière abusive toute mon déplacement quand je sort de chez moi , quand je vais dans mon garage etc...
Je n'ai pas droit d'avoir comme riverain la clé de la barrière d'entrer pour faire mes livraisons.
Pour ça je doit courrir tout une journé, basculé d'une personne à l'autre. Et quand quand j'ai la clé le surveillant est la pour verifier mes achats.
J'ai fait une lettre avec accusé de réception et le syndic me maiprise. En plus j'ai racheté de l'ancien propriétaire pour 2581E de charges et le syndic ne veut pas passer cet argent à mon nom.
Quand je pose cette question je suis invectivée.
Qoui faire?

Par **youris**, le **19/02/2013** à **09:43**

bjr,
vous parlez du synic ou du conseil syndical.
pour les charges que vous avez payé à l'ancien propriétaire, cela ne concerne pas le syndic
c'est entre vous et votre vendeur.
cdt

Par **dilekeno**, le **13/06/2013** à **19:12**

Bonour Messieurs,

Je voudrais vous demander quelle sont mes droits pour me defendre contre un harcellement de la part du syndic.
En effet j'avais une grosse dette en tant que proprietaire vis à vis du syndic 6528,53€.
Je viens a ce jour d'appurer 5335,89€.
Le syndic m'envoie un recommandé avec les chiffres repris ci dessus et me sommes de payer le solde dans les 5 jours.
Est ce du harcellement?
Je leur paye tout les mois 380€ de mensualité depuis le 1er Janvier 2013.

Je n'ai pas de ressource autre que celle du loyer que je reçois 950€.
J'ai 61 ans, pas de travail pas de chômage car je ne réponds pas aux obligations d'avoir travaillé en Belgique les années avant mais en Afrique du Sud.
Donc je suis en train de faire études pour me recycler de videaste-cineaste-monteur.
Et de ce fait je n'ai pas les moyens actuellement de payer plus que cela.
Que dois je faire?

Bien à vous